

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE  
MINISTERE DE LA SANTE DE LA POPULATION ET DE LA REFORME HOSPITALIERE

DIRECTION GENERALE DES SERVICES  
DE SANTE ET DE LA REFORME HOSPITALIERE

**NOTE N° 11 DU 13 novembre 2017 RELATIVE A LA PRISE EN CHARGE  
DES MALADES ATTEINTS DE RETINOBLASTOME**

**Destinataires :**

Mesdames et Messieurs les Directeurs de la Santé et de la Population  
de wilaya ; pour diffusion et suivi :

En communication à

- Messieurs les Directeurs Généraux des CHU
- Monsieur le Directeur Général de l'EHU d'Oran
- Mesdames et Messieurs les Directeurs des EH, EPH, EHS

Additivement à la note n° 10 du 09 novembre 2017 relative a la prise en charge des malades atteints de rétinoblastome, j'ai l'honneur de vous demander de porter à la connaissance de l'ensemble des Médecins Ophtalmologistes, Publics et Privés, de vos Wilayas respectives, que le traitement conservateur du Rétinoblastome est également réalisé au niveau du **Service d'Ophtalmologie du CHU Nefissa Hamoud (ex Parnet Hussein-Dey) Alger.**

Donc en cas de suspicion de Rétinoblastome, l'enfant, muni de tous les résultats des examens effectués, doit être immédiatement adressé soit aux Urgences du Service d'Ophtalmologie du CHU Nefissa Hamoud (ex Parnet Hussein-Dey) Alger ou celles du CHU Mustapha à Alger pour une prise en charge adéquate.

Je vous demande de veiller continuellement à la stricte application de cette présente note.



Le Directeur Général

عن الوزير و يتقويض منه  
المدير العام لمصالح الصحة  
و إصلاح المستشفيات

الأستاذ محمد الشراج